

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 09	<u>Pour</u> : 09+02 procurations	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 23 septembre à 20 heures minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

BAZINET Bernard	POUR	FURGAUT Antoine	<u>Absent</u>	MATHIS Franck	<u>Absent</u>
CHABOT-LALAY Patricia	POUR	GRASSET Cécile	POUR	MERLE Yannick	<u>Absente</u>
COLLOT Didier	<u>Absent</u>	LABOURET Alexis	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DABOUSSI Margot	POUR	MAREND Vincent	<u>Absent</u>	PINEL Catherine	<u>Absent</u>
FUENTES Marie-Claude	POUR	MARQUILLIE Catherine	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(E)(S) EXCUSE(S): Didier COLLOT (procuration à Patricia CHABOT-LALAY), Franck MATHIS (procuration à Sébastien VIGNERON), Yannick MERLE, Vincent MAREND, Antoine FURGAUT.

ABSENT(E)(S): Catherine PINEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile GRASSET

2026-63 Demande de subvention au titre des Amendes de Police**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière ;

Vu les dégradations constatées sur la chaussée consécutivement à la mise en place d'une déviation de la circulation ;

Considérant que l'effondrement de l'immeuble situé 5 rue du Périgord Vert a nécessité, pour des raisons de sécurité publique et afin d'assurer la protection des usagers de la voie publique, la mise en place d'une déviation de la circulation ;

Considérant que cette déviation a entraîné une augmentation importante et inhabituelle du trafic sur les voies empruntées, notamment rue du Château d'Eau ;

Considérant que l'accroissement de la circulation a occasionné une dégradation de la chaussée et nécessite la réalisation de travaux de remise en état et de sécurisation de la voirie

Considérant que ces travaux présentent un caractère d'intérêt communal et concourent directement à l'amélioration de la sécurité routière et à la conservation du domaine public routier ;

Considérant que la commune est susceptible de bénéficier d'une attribution au titre du produit des amendes de police afin de contribuer au financement d'opérations destinées notamment à améliorer la sécurité et les conditions de circulation sur les voies communales ;

- **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents:**
- **Article 1 :** Décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour participer au financement des travaux de remise en état de la chaussée rue du Château d'Eau, rendus nécessaires par la déviation de la circulation consécutive à l'effondrement de la maison située 5 rue du Périgord Vert.
- **Article 2 :** Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération, établi comme suit :

Dépenses

Travaux de remise en état de la chaussée **12 296,96€ HT**.

Recettes

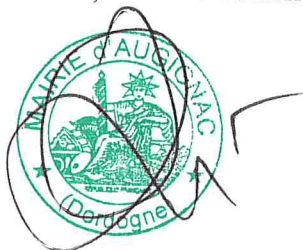
Montant

Subvention sollicitée au titre des amendes de police **30 % du HT soit 3 689,08 €**

Autofinancement communal **6 807,88 €**

- **Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET



Copie conforme en mairie
Le 05 octobre 2026
M. Bernard BAZINET,
Maire,



La secrétaire de séance
Cécile GRASSET